

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale (code du produit) LC101BK (LK7322001), LC103BK (LK6537001), LC107BK (LK6576001), LC109BK (LK7597001), LC110BK (LK7507001), LC111BK (LK7475001), LC113BK (LK6868001), LC117BK (LK6900001), LC119BK (LK7598001), LC121BK (LK7370001), LC123BK (LK6810001), LC127XLBK (LK6924001), LC129XLBK (LK7599001), LC131BK (LK7406001), LC133BK (LK7242001), LC137XLBK (LK7209001), LC139XLBK (LK7600001), LC161BK (LK7652001), LC163BK (LK7656001), LC509BK (LK7725001), LC529BK (LK7729001), LC539BK (LK7733001), LC549BK (LK7738001), LC563BK (LK6970001), LC567XLBK (LK6974001), LC569XLBK (LK7723001), LC583BK (LK7001001), LC587XLBK (LK7005001), LC589XLBK (LK7724001), LC597XLBK (LK7017001), LC599XLBK (LK7737001)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiées pertinentes de la substance Ces produits sont de l'encre noire dans une cartouche spéciale Brother Industries, Ltd. appareils multifonctions et télécopieurs à jet d'encre. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués. Les informations fournies dans cette SDS (Fiche de sécurité) ne sont cohérentes que pour l'utilisation spécifiée par Brother.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Téléphone (à titre informatif): +81-52-824-2735

Importateur (Etats Unis) Brother International Corporation
200 Crossing Boulevard, Bridgewater, NJ 08807, USA
Téléphone (à titre informatif): +1-800-284-4329

Importateur (Canada) Brother International Corporation (Canada) Ltd.
1 Hotel de Ville, Dollard des Ormeaux, Quebec, H9B 3H6, Canada
Téléphone (à titre informatif): +1-514-685-0600

Importateur (Europe) Brother International Europe Ltd.
Brother House, 1 Tame Street, Guide Bridge, Audenshaw, Manchester M34 5JE, UK
Téléphone (à titre informatif): +44-161-330-6531

Importateur (Australie) Brother International (Aust.) Pty. Ltd. ACN 001 393 835
Level 3, Building A, 11 Talavera Road, Macquarie Park, NSW 2113, Australia
Téléphone (à titre informatif): +61-2-9887-4344

Adresse e-mail sds.info@brother.co.jp

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (24 heures) CHEMTREC
+1-703-527-3887 (International)
+1-800-424-9300 (Amérique du Nord)

Pour la France uniquement:
Numéro de téléphone du Centre antipoison: ORFILA +33-1-45-425-959

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Non classé comme dangereux

Classification selon la Directive 1999/45/EC

Non classé comme dangereux

Classification en Australie:

Non classé comme dangereux conformément aux critères de la NOHSC
(Commission nationale australienne de la sécurité et de la santé au travail)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme à la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Aucun

Mot de code

Aucun

Mentions de danger

Aucun

Mentions préventives

Aucun

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange : Encre pour jet d'encre à base d'eau (Mélange).

| Nom chimique | No.-CAS | No.-CE | w/w % | Classification (67/548) | Classification (Règ. 1272/2008) |
|-------------------|-----------|-----------|-------|-------------------------|---------------------------------|
| Glycérol | 56-81-5 | 200-289-5 | 5-15 | Non classé | Non classé |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 215-609-9 | 1-10 | Non classé | Non classé |
| Diethylene glycol | 111-46-6 | 203-872-2 | 1-9 | Xn; R22 | Acute Tox. 4 (H302) |
| Eau | 7732-18-5 | 231-791-2 | 60-70 | Non classé | Non classé |

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Conseil d'ordre général | Si les symptômes persistent alerter un médecin. |
| Inhalation | Alerter un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon. |
| Contact avec les yeux | Alerter un médecin. Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. |
| Ingestion | Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales Voie d'exposition peu probable.

Inhalation: Voie d'exposition peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------|--|
| Agent extincteur adéquat | De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse. |
| Agent extincteur inapproprié | Aucun. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique de composants organiques peut être à l'origine d'oxydes de carbone. La combustion peut entraîner la formation de gaz toxiques représentant un danger pour les pompiers. Produits de combustion: Voir Rubrique: 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un masque à gaz adapté au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone. Porter un SCBA (appareil respiratoire autonome) durant la phase d'attaque des opérations de lutte contre l'incendie et pendant le nettoyage de lieux clos ou peu aérés immédiatement après un incendie. Le personnel non équipé d'une protection respiratoire convenable doit quitter la zone afin d'éviter une exposition importante à des gaz de combustion toxiques provenant de toute source.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essayez avec une serviette absorbante. Laver à l'eau pour éliminer les traces restantes d'encre.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour protection personnelle: Voir la section 8.
Pour élimination: Voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir à l'écart des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) par particulière(s)

Ces produits sont de l'encre noire dans une cartouche spéciale Brother Industries, Ltd. appareils multifonctions et télécopieurs à jet d'encre. Cette cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

| | |
|-------------------------|---|
| Nom chimique | Glycérol 56-81-5 |
| ACGIH TLV | TWA: 10 mg/m ³ mist |
| OSHA PEL | TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction |
| Union Européenne | - |
| Royaume Uni | STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ |
| France | TWA: 10 mg/m ³ |
| Espagne | TWA: 10 mg/m ³ |
| Allemagne | TWA: 50 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 mg/m ³ |
| Portugal | TWA: 10 mg/m ³ |
| Finlande | TWA: 20 mg/m ³ |
| Suisse | STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ |
| Pologne | TWA: 10 mg/m ³ |
| Irlande | TWA: 10 mg/m ³ |
| Nom chimique | Noir de carbone 1333-86-4 |
| ACGIH TLV | TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction |
| OSHA PEL | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Union Européenne | - |
| Royaume Uni | STEL: 7 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ |
| France | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Espagne | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Allemagne | Carc |
| Portugal | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Finlande | TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³ |
| Danemark | TWA: 3.5 mg/m ³ |
| Pologne | TWA: 4.0 mg/m ³ |
| Norvège | TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³ |
| Irlande | TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³ |
| Nom chimique | Diethylene glycol 111-46-6 |
| ACGIH TLV | - |
| OSHA PEL | - |
| Union Européenne | - |
| Royaume Uni | STEL: 69 ppm STEL: 303 mg/m ³ TWA: 23 ppm TWA: 101 mg/m ³ |
| Allemagne | TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 176 mg/m ³ |
| Danemark | TWA: 2.5 ppm TWA: 11 mg/m ³ |
| Autriche | STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011

Date de révision : 10-novembre-2012

Numéro de version : 4

N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

| | |
|----------------|---|
| Suisse | STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ |
| Pologne | TWA: 10 mg/m ³ |
| Irlande | TWA: 23 ppm TWA: 100 mg/m ³ |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adaptés

La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Gants de protection

Gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues et pantalons couvrants.

Protection respiratoire

Les déversements importants: Porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Apparence | |
| État physique | Liquide |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Léger |
| Seuil de perception de l'odeur | Aucune information disponible |
| pH | 7 - 9 |
| Point de fusion / point de congélation | - / < -5 °C |
| Point ou intervalle d'ébullition initial | > 100 °C |
| Point d'éclair | Pas inférieur à 93.3°C (Appareil en vase clos; Cleveland Open cup/Coupe ouverte) |
| Vitesse d'évaporation | Aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune information disponible |
| Pression de la vapeur | Aucune information disponible |
| Densité de la vapeur | Aucune information disponible |
| Densité relative | 1.0 - 1.1 (H ₂ O=1) |
| Solubilité(s) | Soluble (Eau) |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune information disponible |
| Température d'inflammation spontanée | >400 °C |
| Température de décomposition | Aucune information disponible |
| Viscosité | 2 - 5 mPa·s |
| Propriétés explosives | Non-explosif |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible |

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| 10.1 Réactivité | Aucune information disponible. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune information disponible. |
| 10.4 Conditions à éviter | Pas d'information disponible. |
| 10.5 Matières incompatibles | Combustibles puissants. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Contient: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). |

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Aucune information disponible. |
| Contact avec les yeux | Aucune information disponible. |
| Contact cutané | Aucune information disponible. |
| INGESTION | LD ₅₀ > 2000 mg/kg (Méthode : OECD#420) |

Corrosion/irritation cutanée Non irritant (Méthode : OECD#404)

Lésion/irritation oculaire grave Irritant oculaire léger (Méthode : OECD#405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau. (Méthode : OECD#429)

mutagénicité Négatif. (Méthode : OECD#471)

Carcinogénicité Noir de carbone: En 1996, l'IARC (Centre international de recherche sur le cancer) a réévalué le noir de carbone et l'a considéré comme substance cancérigène du Groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). Cette classification est attribuée aux produits chimiques pour lesquels les preuves chez l'homme sont insuffisantes. Les preuves chez l'animal suffisent toutefois pour établir un diagnostic de cancérogénicité. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons.

Les autres éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK, LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK, LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK, LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK, LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK, LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques |
|-------------------------------|--------------------------|---|---|
| Glycérol 56-81-5 | | LC ₅₀ : 51 - 57 mL/L 96 h static (Oncorhynchus mykiss) | EC ₅₀ : >500 mg/L 24 h (Daphnia magna) |
| Noir de carbone 1333-86-4 | | | EC ₅₀ : >5600 mg/L 24 h (Daphnia magna) |
| Diethylene glycol 111-46-6 | | LC ₅₀ : 75200 mg/L 96 h flow-through (Pimephales promelas) | EC ₅₀ : 84000 mg/L 48 h (Daphnia magna) |

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom chimique | log Pow |
|-------------------|---------|
| Glycérol | -1.76 |
| Diethylene glycol | -1.98 |

12.4 Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses' des Nations Unies

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Aucun |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Aucun |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Aucun |
| 14.4 Groupe d'emballage | Aucun |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable |

Non réglementé par le DOT, l'IMDG ou l'IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

| | |
|--|--|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | EU : Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. (1999/45/EC) Etats-Unis : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont et ont été répertoriées par la TSCA, Législation américaine sur les substances toxiques, et aucune d'entre elles n'est soumise aux exigences TSCA suivantes : règles de test de la section 4 ; nouvelles règles d'utilisation significatives proposées ou finales de la section 5(a)(2) ; ordonnances de consentement de la section 5(e) ; règles d'information d'évaluation préliminaire de la section 8(a) ; et règles de reporting de données de santé et de sécurité de la section 8(d). Canada : WHMIS: Non applicable. (Article manufacturé) |
| 15.2 Évaluation de la sécurité chimique | non. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-octobre-2011
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 4
N° de la FDS : BHK023-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : LC101BK, LC103BK, LC107BK, LC109BK,
LC110BK, LC111BK, LC113BK, LC117BK, LC119BK, LC121BK,
LC123BK, LC127XLBK, LC129XLBK, LC131BK, LC133BK,
LC137XLBK, LC139XLBK, LC161BK, LC163BK, LC509BK, LC529BK,
LC539BK, LC549BK, LC563BK, LC567XLBK, LC569XLBK, LC583BK,
LC587XLBK, LC589XLBK, LC597XLBK, LC599XLBK Ink

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger R citées aux sections 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

Informations complémentaires

Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).

Révision

Mis à jour pour conformité avec les Réglementations UE 453/2010 et 1272/2008 (CLP).

Références :

U.S. 29CFR Part 1910
ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risks to Humans World Health Organization
EU Directive 91/322/EEC and 2000/39/EC
NTP 11th Report on Carcinogens

Abréviations :

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
DOT: Department Of Transportation (US)
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission (Australia)
NTP: National Toxicology Program (US)
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US)
PEL: Permissible Exposure Limit
STEL: Short Term Exposure Limit
TLV: Threshold Limit Value (ACGIH)
TSCA: Toxic Substances Control Act (US)
TWA: Time Weighted Average
WHMIS: Workplace Hazardous Material Information System (Canada)